

CONVENTION ANNUELLE DES ÉPICIERIS EN GROS DE LA PROVINCE D'ONTARIO

La Convention Annuelle des Épicieris en Gros de la Province d'Ontario, a eu lieu à l'Hôtel "King Edward", Toronto, la semaine dernière. Une cinquantaine de maisons représentant le commerce d'épicerie en gros étaient représentées à cette Convention; un grand nombre de manufacturiers Canadiens et des représentants des différentes sections des épiciers en détail étaient aussi représentés à cette assemblée, l'une des plus importantes au point de vue du commerce d'épicerie qui ait eu lieu au Canada pendant l'année.

Plusieurs questions qui intéressent au plus haut point le commerce de l'épicerie ont été discutées, et il était facile de remarquer, dans tous les discours qui ont été prononcés, que chacun s'efforçait de traiter ces questions dans le meilleur intérêt du commerce en général, et non au point de vue de l'intérêt d'une maison en particulier.

Dans son discours d'ouverture, le président, M. F. T. Smye, de Hamilton, parla brièvement du travail accompli dans le cours de l'année, et dit qu'il espérait que ce travail serait apprécié par le commerce en général.

Lecture fut donnée d'une lettre de la maison Hudon, Hébert & Cie., de Montréal, et le président, M. Smye, fit un éloge bien mérité de son regretté confrère, feu Albert Hébert. Un comité spécial composé de MM. Hugh Blain, H. C. Beckett, de Hamilton, et W. G. Craig, de Kingston, fut nommé avec instruction de préparer une résolution de condoléances à envoyer à la famille du défunt.

Après avoir expédié les affaires de routine, telles que l'adoption des minutes, l'approbation du rapport financier, et de certaines informations s'y rattachant, le président, M. Smye, présenta son rapport annuel, dont nous reproduisons les extraits suivants.

"Nous avons convoqué cette assemblée, la "Ontario Wholesale Grocers Guild", dans le but d'apporter certaines réformes au commerce de l'épicerie, lesquelles, nous l'espérons, seront avantageuses non seulement pour nous-mêmes, mais aussi pour tous ceux qui ont des intérêts dans ce commerce au Canada. A cette fin, je vous demanderai de prêter toute votre attention à cette question, au cours de cette convention. Je suis certain que les membres de la guilde s'acquitteront de ce devoir qu'ils considéreront comme une obligation morale prise non-seulement envers eux-mêmes et leurs confrères, mais aussi envers leurs officiers, pour le travail qu'ils ont accompli durant l'année écoulée.

"Je peux déclarer que vos officiers se sont dévoués et n'ont rien épargné pour mettre à exécution les résolutions adoptées lors de la dernière convention, et je puis dire que le comité nommé pour traiter avec les manufacturiers a institué certaines réformes, dont les résultats ont dû vous épargner des milliers de dollars, et dont le rapport vous sera communiqué en temps et lieu. Ces résultats doivent vous convaincre de plus en plus de l'importance de l'association et vous encourager à prendre une ferme détermination de soutenir vos officiers sur toutes les questions qui vous seront soumises.

Une Difficulté

"L'une des principales difficultés que nous ayons à surmonter est la suivante: Les membres interprètent les différentes questions qui leur sont soumises plutôt à leur point de vue individuel qu'au point de vue général, et plusieurs

hésitent à sacrifier un gain personnel temporaire pour assurer un bénéfice constant et général. Cela nous est démontré par nos relations avec les manufacturiers qui profitent de cette faiblesse de quelques-uns de nos membres au préjudice des intérêts généraux du commerce. Il y a un grand nombre de maisons qui, dans le passé, ont fait des sacrifices et sont prêtes à en faire de nouveaux dans l'espoir d'améliorer les conditions du commerce; et nous espérons qu'elles en seront récompensées.

"Maintenant, en ce qui concerne certaines maisons d'épicerie qui conduisent leurs affaires suivant des méthodes jugées non désirables et peu honorables — quoiqu'elles soient en petit nombre, il en existe quelques-unes et elles sont bien connues — j'ose espérer que cette convention ne se terminera pas avant d'avoir adopté des mesures destinées à faire disparaître du commerce d'épicerie en gros, ces méthodes non désirables, et je suis convaincu qu'il nous sera possible d'arriver à ce résultat si nous nous unissons dans nos efforts.

"Nous avons une loi qui nous permet de nous protéger par rapport aux commissions secrètes, et au cours de cette convention, un système vous sera soumis, en vue de faire cesser ces rabais qui se donnent en secret, le président ne désirant pas discuter ce point, afin de laisser au comité nommé spécialement pour traiter cette question, le soin de faire son rapport. Je félicite en passant M. H. C. Beckett pour le travail incessant qu'il a accompli dans ce comité.

Résultats de la Campagne d'Education

"A notre dernière convention, plusieurs conférences ont été faites et ont prouvé leur utilité. Ces conférences avaient plutôt un caractère instructif et ont porté de bons fruits, car aujourd'hui nous voyons rarement un manufacturier fixer un prix par quantités ou vendre au marchand de détail au prix du marchand de gros, ce qui se pratiquait régulièrement jadis à la plupart des épiciers détaillants, forcés de lutter jadis à la plupart des épiciers détaillants, de lutter sur une sur une base différente.

"Le comité de notre association qui avait été chargé de s'entendre avec l'Association des Marchands Détailliers du Canada, Inc., a aussi accompli un magnifique travail, et nous croyons que notre Association devrait aider ses officiers à augmenter le nombre de ses membres. Il est de la plus haute importance pour les épiciers en détail et les épiciers en gros de s'entendre pour faire disparaître tous les abus qui existent dans le commerce; non-seulement nous devons aider les épiciers en détail à augmenter le nombre des membres de leur association, mais nous devons aussi demander leur concours pour nous aider à maintenir la distribution régulière des marchandises, du manufacturier à l'épicier en gros, de l'épicier en gros à l'épicier en détail et de l'épicier en détail au consommateur.

"Nous recevons souvent des plaintes à l'effet que certains épiciers en gros font une concurrence déloyale aux épiciers en détail en vendant aux maisons de pension, aux restaurants et autres institutions, et il est de l'intérêt du commerce légitime de s'enquérir de tous les détails concernant cette question, et de la traiter avec justice au point de vue des épiciers en détail. Si, en effet, nous admettons le principe que les manufacturiers commettent une injustice envers les